

## CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS CHIMIQUIZ! EN CLASSE

### 1. DURÉE DU CONCOURS

Le concours « Gagnez une rencontre virtuelle avec **Yannick Bergeron**, chimiste, pour votre classe! » (le « concours ») se déroule du 1<sup>er</sup> novembre 2023 0h:00:01 HE, jusqu'au 31 mars 2024 à 23 h 59:59 HE (la « durée du concours »).

### 2. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute personne qui :

- (i) 1. réside au Canada;
- (ii) 2. est âgée de 18 ans au moment du concours;
- (iii) 3. est enseignant.e

Sont exclus les employés, agents et représentants de L'île du savoir, de leurs agences de publicité et de promotion, de leurs fournisseurs de prix, produits ou services reliés au présent concours ou de tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

### 3. COMMENT PARTICIPER

Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles enregistrées et reçues au moment du tirage. Pour courir la chance de gagner, les participants devront :

3.1 Participer à l'activité *ChimiQuiz!* en classe avec leurs élèves : [JE VEUX JOUER AU CHIMIQUIZ! EN CLASSE AVEC MES ÉLÈVES!](#)

3.2 Répondre au sondage à la fin du ChimiQuiz!, et accepter de fournir leurs coordonnées.  
[https://fr.surveymonkey.com/r/IDS\\_Ecole\\_ChimiQuiz](https://fr.surveymonkey.com/r/IDS_Ecole_ChimiQuiz)

3.3 Aucun achat requis.

### 4. PRIX À GAGNER & VALEUR

Il y a un (1) prix à gagner au total : une (1) rencontre virtuelle avec le chimiste **Yannick Bergeron** pour vos élèves d'une valeur unitaire de 300\$. Un tirage au sort sera effectué pour désigner le (1) gagnant.

La personne dont le nom sera tiré au sort sera contactée par courriel directement depuis l'adresse [contact@liledusavoir.ca](mailto:contact@liledusavoir.ca). La rencontre virtuelle sera organisée par L'île du savoir en fonction des disponibilités de **Yannick Bergeron** et de la classe gagnante.

Parmi les inscriptions valides récoltées, un tirage au sort aura lieu le **lundi 1er avril 2024 à midi**.

## 5. ATTRIBUTION DES PRIX

5.1 Afin d'être déclaré gagnant et en plus de satisfaire aux critères d'admissibilité du concours et de se conformer au règlement officiel du concours, le participant sélectionné devra :

- a) répondre au courriel envoyé par l'organisateur du concours, L'île du savoir, dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'envoi.
- b) signer une formule standard de déclaration et d'exonération de responsabilités préalablement à l'obtention du prix, dégageant les organisateurs du concours de toute responsabilité quant à tout dommage qui pourrait découler de l'utilisation du prix. Le gagnant devra fournir ce document dans les cinq (5) jours suivant sa réception.

## 6. CONDITIONS GÉNÉRALES

6.1 L'île du savoir communiquera avec le Gagnant (tirage au sort) par courriel. Si ces personnes n'ont pas correctement indiqué leur adresse postale et que le courriel reste sans réponse pendant plus de 48 heures, L'île du savoir procédera au tirage d'un autre nom.

6.2 L'île du savoir organisera la visioconférence. Le Gagnant doit s'assurer d'avoir accès à un dispositif de communication bidirectionnel et d'un écran pour diffuser la visioconférence en classe et ainsi permettre aux élèves de poser des questions.

6.3 Le Gagnant dégage de toute responsabilité L'île du savoir, ses employés, agents et représentants de tout dommage de quelque nature que ce soit, et notamment, mais sans limitation, découlant d'un accident, blessure, décès, retard, contretemps, perte d'agrément, contrariétés, désappointements, anxiété ou frustrations d'ordre physique ou mental qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

6.4 Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra être substitué à un autre prix ou être échangé pour tout autre prix.

6.5 Le prix n'est pas monnayable en argent comptant.

6.6 Les partenaires n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature soit-elle dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leurs établissements. Ils se réservent le droit, à leur seule et entière discrétion, de modifier, d'annuler, de terminer ou de suspendre le concours dans son entier ou en partie, pour toute cause ou circonstance, y compris notamment dans le cas où un événement échappant à sa volonté corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours tel qu'un virus, un bogue informatique ou une intervention humaine non autorisée.

6.7 Toute personne qui participe au concours s'engage à se conformer aux règlements officiels du concours et aux décisions des représentants autorisés, lesquelles sont irrévocables et ont force exécutoire à tous les égards. Le gagnant s'engage à respecter les critères d'admissibilité au concours ainsi que ce règlement. Le fait de participer au concours atteste qu'il a reçu et compris le présent règlement.

6.8 Les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours dans son entier ou en partie dans l'éventualité où il se manifeste un virus, un « bogue » informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, le cas échéant.

6.9 En prenant part à ce concours, les participants autorisent L'île du savoir et ses représentants à utiliser, si requis, nom, photographie, image, voix, lieu de résidence et/ou déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

6.10 Aucune communication ou correspondance reliée au concours ne sera échangée avec les participants, sauf avec le participant sélectionné comme gagnant éventuel du prix.

6.11 Renseignements personnels. Les renseignements personnels recueillis sur les participants en lien avec ce concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce concours ou aux fins permises par la loi et sont assujettis à la politique sur la protection à la vie privée. Aucune communication, commerciale ou autre, non reliée à ce concours, ne sera envoyée au participant par les partenaires, sauf si la loi le permet.

**ChimiQuiz! EU  
RÊ  
KA!**